



117772 - La lourdeur de la dépouille du mort ne reflète pas la méchanceté du défunt

question

Le fait que le corps du mort pèse lourd sur les épaules de ceux qui le transportent pour son enterrement indique-t-il que ses mauvaises actions sont plus importantes que les autres ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Notre loi religieuse ne le confirme pas. Les juristes des dernières générations s'étendent sur le sujet au point de dire comme le fait Achabramly dans le commentaire marginal de Nihatoul Mouhtadj (2/466): « Abou Aly an-Nadjdaad a été interrogé à propos de la légèreté ou la lourdeur du corps du mort et il a dit: « si le corps est léger, le mort est un martyr car celui-ci est vivant. Or le vivant est plus léger que le mort. À ce propos, Allah le Très-haut dit: « Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus » (Coran, 3:169) C'est ce qu'Aboul Housseyn a dit dans ses Tabqaat, une biographie d'Omar Abou Hafs al-Barmaki. »

Cependant ce n'est pas un indice valable. Rien ne prouve que le mort est plus lourd que le vivant; cela n'est attesté ni religieusement ni sensiblement ni par la raison. Rien ne prouve que la légèreté ou la lourdeur du corps est un signe d'une belle ou mauvaise fin. Rien de cela ne prouve que le mort était bon ou mauvais. Il est vrai que bon nombre de gens nourrissent de mauvaises croyances au sujet de certains morts en se fondant sur ces faux signes. Ce qui les entraîne dans l'erreur puisqu'ils ne se réfèrent à aucune preuve ou argument.

On lit dans les avis juridiques consultatifs (9/86) de la Commission permanente la question que voici: « un groupe de gens raisonnables et bien avisés m'ont informé qu'ils ont constaté que le



corps d'un mort musulman était très léger et qu'un autre corps était très lourd et qu'un troisième qu'il voulait sortir de la maison s'était mis à se déplacer au dessus des têtes des hommes...Quelle est l'attitude de l'islam de ce genre de récits racontés par des témoins oculaires sûrs et équitables donc loin de pouvoir mentir? »

Voici la réponse: « nous ne sachions pas des causes de la légèreté ou de la lourdeur du corps autres que celles sensibles comme la maigreur ou la corpulence du mort. Quand à y voir un signe prodigieux reflétant l'honneur du mort léger ou la perversité du mort lourd, voilà une croyance sans fondement dans la loi purifiée, à notre connaissance. S'agissant du mouvement du mort dans le cercueil, il prouve qu'il n'est pas réellement mort, on doit le faire examiner par un médecin spécialiste pour qu'il délivre un certificat de décès au lieu de se précipiter à l'enterrer sans avoir la certitude qu'il est mort. »

Cheikh al-Albaani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a considéré dans son livre Dispositions régissant les affaires funéraires la croyance de certains que la légèreté du corps du mort traduit sa bonté comme une innovation (innovation n°47)

Allah le sait le mieux.